

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 8^e jour du mois de septembre 2009, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Pierre Chevigny, Rémi Charette, Jacques Bissonnette Richard Bélair, Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2009
- .4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2009
- .5 Transferts budgétaires
- .6 Acceptation des comptes
- .7 Appui à la Municipalité de La Macaza dans ses démarches auprès de General Motors du Canada Ltée pour le maintien de la concession de Rivière-Rouge
- .8 Contrat de diversifications et de développement entre la MRC des Laurentides et le MAMROT dans le cadre du fonds de soutien aux territoires en difficulté
- .9 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Adoption du règlement numéro 540 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- .2 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Attribution du contrat pour la réfection des trottoirs sur le chemin des Fondateurs
- .2 Résultat de l'appel d'offres pour l'abrasif
- .3 Mandater un notaire dans le dossier de monsieur Christian Naud
- .4 Officialiser un nom de rue
- .5 Appui au projet de réfection d'un chemin forestier par l'APROLL
- .6 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Adoption du règlement 534 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de limiter la production et l'élevage des chiens à l'intérieur d'un bâtiment et d'autoriser les chenils uniquement dans la zone AF-65
- .2 Avis de motion pour le règlement 542 modifiant le règlement 518 relatif à l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc au niveau de l'utilisation des contrôleurs de pression
- .3 Adoption de l'entente inter municipale relative à la gestion des matières résiduelles
- .4 Participation à l'organisme de bassin versant des rivières rouges, Petite-Nation et Saumon
- .5 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Adoption du règlement 538 concernant la numérotation des immeubles
- .2 Demande de dérogation mineure de madame Carole Lamoureux, 180, chemin Després, lot 26B-2, rang 12, Canton de La Minerve
- .3 Demande de dérogation mineure de monsieur Serge Lebrun, 50, chemin Miller, lot 8B-ptie, rang 05, Canton de La Minerve
- .4 Demande de dérogation mineure de madame Léonne Bergeron et de monsieur Gaétan Séguin, 12 rue du Club, sur le lot ILE-90-47, Canton de La Minerve.
- .5 Mandater un avocat dans le dossier du lot 9-2, rang 7, canton La Minerve
- .6 Annulation des constats d'infraction pour le 41 chemin Borduas
- .7 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Achat d'estrade pour le terrain de balle
- .2 Attribution du mandat pour la réalisation des plans et devis pour l'hébergement écologique de « La vie dans les bois »
- .3 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

2009.09.271
(1.0)

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance du 8 septembre 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE

2009.09.272
(1.2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.09.273
(1.3)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.09.274
(1.4)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2009

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.09.275
(1.5)

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

	NOM DU POSTE	augmenter	diminuer
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
02-13-414	informatique		5248
02-11-414	informatique Conseil	90	
02-14-414	informatique - Greffe	660	
02-22-414	informatique pompiers	33	
02-23-414	informatique premiers répondants	65	
02-32-414	informatique voirie été	17	
02-33-414	informatique voirie hiver	17	
02-61-414	informatique - urbanisme	4333	

02-70-190-414	informatique - accueil	33	
02-13-495	Nettoyage et buanderie	300	
02-13-649	Adm- autres pièces	100	
02-13-522	Entretien et réparation bâtiment		400
02-13-527	Ameublement	470	
02-13-522	Entretien et réparation bâtiment		470
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE			
02-22-649	autres pièces	300	
02-22-650	vêtements		300
02-32-322	frais de transport	500	
02-32-643	divers petits outils	200	
02-32-411	honoraires professionnels		350
02-32-425	Ass. Véh. Moteurs		225
02-32-339	télécommunications		125
02-32-454	formation	873	
02-32-455	ent. et rép.bâtiment		873
02-32-034-525	entretien Véh. 34	7000	
03-31-000-000	immobilisation		7000
HYGIENE DU MILIEU			
Réseau de distribution de l'eau			
02-413-454	Formation	2300	
02-412-310	Déplacement - approv. Eau		1150
02-412-141	Rémunération - approv. Eau		1150
URBANISME ET ZONAGE			
02-69-529	comité d'embellissement	50	
02-69-690	Autres biens non durables		50
LOISIRS ET CULTURE			
02-70-130-522	Entretien et rép. Patinoire	500	
02-70-130-459	autres services techniques patinoires	250	
02-70-130-419	patinoire - hon. Professionnels		750
TOTAL		18091	18091

ADOPTÉE

2009.09.276
(1.6)

ACCEPTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que les comptes suivants:			
Administration générale	8 726.57		66.39%
Sécurité publique	8 405.52		83.40%
Voirie municipale	43 682.53		65.63%
Hygiène du milieu	7 415.02		60.14%
Urbanisme et mise en valeur du territoire	3 504.64		64.67%
Loisirs & Culture	7 373.49		78.83%
Immobilisation	110 200.24		
TOTAL:	189 308.01		
soient acceptés et payés.			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
ADMQ	175.00	-	24184
Association du Lac Désert	340.00	-	24207
Bell Canada	726.81	-	24185
Bell Mobilité	11.85	-	24211
Bell Mobilité	64.24	-	24186
Bell Mobilité	11.85	-	24160

Bruneau, Léone	355.00	-	24218
BuroPlus Martin	1 014.20	-	24219
Éditions Yvon Blais	97.55	-	24225
Équipements de bureau Robert Légaré	289.13	-	24228
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	112.31	-	24227
FP Téléset	2 257.50	-	24159
FQM	1 207.76	-	24183
Hydro Québec	364.72	-	24161
Hydro Québec	815.77	-	24238
Jetté, Serge	50.40	-	24239
L'information du Nord	36.59	-	24240
Marché Bruneau	42.71	-	24246
Mobilonde inc.	18.06	-	24250
Petite caisse	50.54	-	24253
Ram gestion d'achats	116.31	-	24262
Séguin, André	53.84	-	24180
Sonic	53.04	-	24267
Tourisme Laurentides	461.39	-	24269
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8 726.57		
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Accès communications	738.20	-	24204
Aréo-feu	1 117.06	-	24206
Bell Canada	167.41	-	24185
Bell Mobilité	255.87	-	24160
Bell Mobilité	233.10	-	24211
Boivin, Gauvin inc.	680.19	-	24215
Csss des Sommets	160.00	-	24223
Équipements Médi-Sécur inc.	459.70	-	24230
FQM	23.98	-	24232
Garage André Laramée enr.	65.49	-	24233
Hydro Québec	196.78	-	24187
Leblanc, Jean-François	51.24	-	24179
Marché Bruneau	4.57	-	24246
Matériaux SMB inc.	23.58	-	24247
Municipalité de Labelle	637.00	-	24251
Pièces d'auto Rivière Rouge	458.72	-	24255
Prévimed	26.85	-	24259
Sonic	314.00	-	24267
Ste-Marie, Mario	35.28	-	24178
Zoll médical Canada inc.	160.00	-	24271
SÉCURITÉ PUBLIQUE	5 809.02		
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)			
Boisvert, Patrick	160.50	-	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	216.00	-	salaire
Castonguay, Sébastien	132.00	-	salaire
Curtis, Denis	30.00	-	salaire
Daigneault, Luc	30.00	-	salaire
Demers, Annie	138.00	-	salaire
Demers, Riel	66.00	-	salaire
Lampron, Patrick	66.00	-	salaire
Laramée, Jonathan	312.00	-	salaire
Laramée, Vincent	138.00	-	salaire
Leblanc, Jean-François	132.00	-	salaire
Meilleur, Marie-Pierre	36.00	-	salaire
Nantel, Linda	394.50	-	salaire

Potts, Stephen	204.00	-	salaire
Proulx, Serge	66.00	-	salaire
Ste-Marie, Mario	133.50	-	salaire
Sauriol, Simon	96.00	-	salaire
Séguin, Yves	36.00	-	salaire
Simoneau, Denis	72.00	-	salaire
Simoneau, Samuel	36.00	-	salaire
Watson, Chantal	102.00	-	salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	2 596.50		
VOIRIE MUNICIPALE			
ABC Rive-Nord	327.70	-	24203
Agrégats de Labelle inc.	663.30	-	24205
Automobile Boileau Ltée	161.48	-	24210
Banque HSBC	4 417.49	-	retrait direct
Bédard, Luc	15.96	-	24181
Bell Canada	226.88	-	24185
Bell Mobilité	101.42	-	24160
Bell Mobilité	84.49	-	24211
Boulet-Barbe enr.	225.42	-	24216
BuroPlus Martin	106.71	-	24219
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	248.41	-	24220
Cèdres du Québec Plus enr.	679.29	-	24221
Demers, Riel	89.88	-	24158
Demers, Riel	38.22	-	24177
Demers, Riel	30.24	-	24176
Entreprises B. Séguin	4 463.20	-	24226
Excavation René Sauriol inc.	4 673.03	-	24231
Gauthier, Bernard	70.00	-	24234
Hydro Québec	530.42	-	24161
Hydro Québec	587.78	-	24188
Laramée, Roland	100.00	-	24243
Machineries Saint-Jovite inc.	1 998.52	-	24245
Marché Bruneau	11.30	-	24246
Matériaux SMB inc.	321.64	-	24247
Métal Gosselin	3 999.62	-	24249
Mobilonde Inc	216.72	-	24250
Nostalgiques de La Minerve	253.41	-	24112
Pièces d'auto Rivière Rouge	4 596.42	-	24255
Pilon Janelle et Associés inc.	455.63	-	24256
Point à la ligne enr.	1 026.40	-	24258
Pro-ligne	580.18	-	24260
Québec linge	456.98	-	24261
Scierie mobile Denis Sauriol	245.33	-	24264
SCA des fermes du Nord	9 010.88	-	24265
Sonic	788.61	-	24267
St-Aubin, Louis	87.36	-	24182
Tech-mix	1 650.00	-	24268
United Rentals	142.21	-	24270
VOIRIE MUNICIPALE	43 682.53		
HYGIÈNE DU MILIEU			
Automation R.L. inc.	1 245.69	-	24209
Bell Canada	89.80	-	24185
Bio-Services	241.97	-	24214
Cegep St-Laurent	2 212.35	-	24173
Csss des Sommets	85.00	-	24223

FQM	16.79	-	24232
Hydro Québec	322.25	-	24187
L'information du Nord	484.76	-	24240
Ministère des finances	102.00	-	24172
Mobilonde Inc	18.06	-	24250
Plomberie Brébeuf inc.	268.64	-	24257
RIDR	1 532.05	-	24263
SCA des fermes du Nord	230.72	-	24266
Transcontinental Médias S.E.N.C.	564.94	-	24248
HYGIÈNE DU MILIEU	7 415.02		
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Archambault, Michèle	12.18	-	24156
Bernier, Richard	20.00	-	24278
Bio-Services	23.70	-	24214
Brault, Renée	655.00	-	24217
BuroPlus Martin	101.31	-	24219
Comité des citoyens du Lac Castor	166.67	-	24224
Crevier, Guy	20.00	-	24279
D'Astous, Gilbert	40.00	-	24273
Duncan, Barbara	20.00	-	24272
Durand, Cyndie	80.51	-	24157
Durand, Cyndie	93.70	-	24174
FQM	16.82	-	24232
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	1 039.86	-	24235
Guindon, Pilon senc huissiers	139.52	-	24237
Lacasse, Marcel	40.00	-	24274
Langevin, Marie-Lise	20.00	-	24280
Lemire, Jacques	40.00	-	24275
L'information du Nord	494.30	-	24240
Locas, Stéphane	20.00	-	24281
Petite caisse	13.49	-	24253
Perras, Marc	40.00	-	24276
Ram gestion d'achats	248.37	-	24262
Séguin, Yves	139.21	-	24175
Tanguay, Jean-François	20.00	-	24282
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	3 504.64		
LOISIRS ET CULTURE			
Autobus Caron et fils inc.	784.48	-	24208
Bell Canada	78.21	-	24185
Bibliothèque La Minerve	3 000.00	-	24213
Bruneau Léone	175.00	-	24218
BuroPlus Martin	94.80	-	24219
Hydro Québec	236.99	-	
Hydro Québec	416.06	-	24187
Hydro Québec	61.22	-	
Jetté, Serge	267.23	-	24239
Lachance Carol entrepreneur, électricien	1 397.26	-	24242
Laurentides extermination	45.15	-	24244
Marché Bruneau	38.04	-	24246
Matériaux SMB inc.	417.22	-	24247
Petite caisse	144.00	-	24253
Pièces d'auto Rivière Rouge	217.83	-	24255
LOISIRS ET CULTURE	7 373.49		
IMMOBILISATION			

Bétons G & R inc.	3 047.63	-	24212
Centre du camion Mont-Laurier inc.	649.03	-	24222
Étude de Isabelle Labelle a.g.	9 391.20	-	24241
Génivar	3 527.35	-	24100
Gouttières 2000	6 332.29	-	24236
Lachance Carol entrepreneur, électricien	420.95	-	24242
LDA Services conseils	7 940.82	-	24166
Nordmec construction inc.	78 890.97	-	24252
IMMOBILISATION	110 200.24		

ADOPTÉE

2009.09.277
(1.7)

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA DANS SES DÉMARCHES
AUPRÈS DE GENERAL MOTORS DU CANADA LTÉE POUR LE
MAINTIEN DE LA CONCESSION DE RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT que Automobiles Boileau est le concessionnaire GM le plus près de La Minerve;

CONSIDÉRANT les 14 emplois fournis par cette entreprise dans une région affectée par la crise forestière;

CONSIDÉRANT les services de qualités fournis par Automobile Boileau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'appuyer la Municipalité de La Macaza dans ces démarches auprès de GM du Canada Ltée pour que soit maintenu la concession de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

2009.09.278
(1.8)

**CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ENTRE
LA MRC DES LAURENTIDES ET LE MAMROT DANS LE CADRE DU
FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS**

ATTENDU QUE le gouvernement peut conclure une entente avec une MRC pour la mise en application d'une politique gouvernementale en matière de développement local et régional;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve est visée par le plan de diversification et de développement de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE des sommes supplémentaires ont été allouées au fonds de soutien aux territoires en difficultés;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau contrat de diversification et de développement qui remplacera celui signé le 12 juin 2007, afin de le prolonger pour tenir compte des nouvelles sommes disponibles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité ratifie le contrat de diversification et de développement intervenue entre la MRC et le MAMROT dans le cadre du fonds de soutien aux territoires en difficultés du MAMROT.

Et que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉE

(1.9) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009.09.279 (2.1) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 540 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE le ministère a adopté, le 26 juin 2009, un règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance régulière du 3 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 540 et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 540 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit et est adopté.

ADOPTÉE

(2.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

2009.09.280 (3.1) ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DES FONDATEURS

CONSIDÉRANT que cinq fournisseurs ont été invités à faire un offre pour la construction des trottoirs;

CONSIDÉRANT que ABC Rive-Nord est la seule compagnie à avoir fait un offre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de réfection des trottoirs sur le chemin des Fondateurs à ABC Rive-Nord pour un montant de 79 825\$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres préparé par LDA Services Conseil.

Et que cette somme de 79 825\$ plus les taxes applicables soit affectée au surplus de l'année 2008.

ADOPTÉE

2009.09.281
(3.2)

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ABRASIF

CONSIDÉRANT les offres reçus :

Entreprises Jorg et Fils inc	7.50 \$ / TM
Les Agrégats de Labelle	4.15 \$ / TM

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité d'acheter le matériel granulaire abrasif pour l'hiver 2009-2010 de Les Agrégats de Labelle au montant de 4.15\$ la tonne métrique jusqu'à un maximum de 62 250 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2009.09.282
(3.3)

MANDATER UN NOTAIRE DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR CHRISTIAN NAUD

CONSIDÉRANT la résolution 2009.07.215 « Échange de terrain avec M. Christian Naud »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité de mandater Me Nicole Janelle, notaire pour effectuer la transaction d'échange de terrain à intervenir avec M. Christian Naud. À savoir, que la Municipalité cède à M. Christian Naud la partie limitrophe à sa propriété de l'ancien chemin du lac Chevreuil aboli. Telle parcelle de terrain cédée par la Municipalité, faisant 75.6 mètres carrés de superficie, est décrite aux minutes 10 469 de M. Roch Labelle arpenteur géomètre. En contre partie, M. Christian Naud cède à la Municipalité le lot 8A-1, rang 5, canton La Minerve.

ADOPTÉE

2009.09.283
(3.4)

OFFICIALISER UN NOM DE RUE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de voie de communication suivante :

« rue des Grands-Vents » situé sur le lot 17A et 17B, rang 05, Canton de La Minerve.

ADOPTÉE.

2009.09.284
(3.5)

APPUI AU PROJET DE RÉFECTION D'UN CHEMIN FORESTIER PAR L'APROLL

CONSIDÉRANT le projet de réfection d'un chemin forestier entre le lac à la Truite et le lac Labelle par l'APROLL;

ATTENDU que pour une tel projet la municipalité doit signifier son appui.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de réfection du chemin forestier entre le lac à la Truite et le lac Labelle tel que présenté par l'APROLL.

ADOPTÉE

(3.6)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2009.09.285
(4.1)

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 380 ET SES AMENDEMENTS DANS LE BUT DE LIMITER LA PRODUCTION ET L'ÉLEVAGE DES CHIENS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT ET D'AUTORISER LES CHENILS UNIQUEMENT DANS LA ZONE AF-65

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise que le Conseil municipal peut régir par zone, les usages, les implantations et les constructions;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions respecte le plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 1 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 534 et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 534 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de limiter la production et l'élevage des chiens à l'intérieur d'un bâtiment et d'autoriser les chenils uniquement dans la zone Af-65 soit et est adopté.

ADOPTÉE

(4.2) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 518 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN PROVENANCE DE L'AQUEDUC AU NIVEAU DE L'UTILISATION DES CONTRÔLEURS DE PRESSION

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil une règlement portant le numéro 542 et modifiant le règlement 518 relatif à l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc au niveau de l'utilisation des contrôleurs de pression

**2009.09.286
(4.3)**

ADOPTION DE L'ENTENTE INTER MUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac Saguay, Nominique, Rivière-Rouge, Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lantier, Val-David, Ste-Lucie des Laurentides, La Conception, Tremblant Nord, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac, Ste-Agathe des Monts, Val-des-Lacs, Amherst, Barkmère, Brébeuf, La Minerve, Labelle, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe d'Howard font présentement parties à une entente inter municipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement technique et créant la Régie inter municipale des déchets de la Rouge;

ATTENDU QUE les municipalités qui font parties de cette entente doivent apporter des modifications importantes à l'entente inter municipale intervenue le 29 novembre 1996 et prenant effet le 1^{er} janvier 1997 et modifiée le 17 septembre 2008;

ATTENDU QUE les municipalités jugent opportun de remplacer l'entente originale et l'entente modificatrice par ce qui suit pour en faciliter la référence;

ATTENDU QUE l'intégration de nouvelles municipalités à l'entente et les récents changements réglementaires justifient la conclusion d'une nouvelle entente inter municipale intégrant les nouvelles modifications tout en assurant le maintien de la Régie inter municipale des déchets de la Rouge;

ATTENDU QUE les parties à la présente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en vue de modifier l'entente initiale et ses amendements pour la remplacer par une nouvelle entente inter municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Minerve adopte l'entente inter municipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie inter municipale des déchets de la Rouge tel que présenté au conseil d'administration de la régie le 27 août 2009.

ADOPTÉE

2009.09.287
(4.4)

PARTICIPATION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DES RIVIÈRES, ROUGES, PETITE-NATION ET SAUMON

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux liés à la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT la position centrale du territoire de la Municipalité de La Minerve à l'intérieur de la zone couverte par l'organisme de bassin des rivières, Rouge, Petite-Nation et Saumon;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité d'être impliquée dans les activités d'un tel organisme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Minerve adhère à l'organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon.

Et que le maire soit mandaté pour représenter la Municipalité au sein de cet organisme.

ADOPTÉE

(4.5)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2009.09.288
(5.1)

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 538 CONCERNANT LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67, alinéa 5, de la loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir le numérotage des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la numérotation civique des bâtiments est un outil de repérage essentiel au service d'urgence, de courrier et à la circulation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 3 août 2009.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 538 et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 538 concernant la numérotation des bâtiments soit et est adopté.

ADOPTÉE

2009.09.289
(5.2)

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME CAROLE
LAMOUREUX, 180, CHEMIN DESPRES, LOT 26B-2, RANG 12, CANTON
DE LA MINERVE**

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 26B-2, rang 12, Canton de La Minerve ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité d'autoriser :

- la construction d'une galerie avec toiture de 0,91 m x 4 m à gauche du balcon actuel. Aucun escalier ne doit être construit ni rattaché à cette partie de galerie.
- la transformation du balcon actuel en véranda grillagée.
- d'autoriser la construction d'une véranda grillagée de 3,66 m x 7 m à droite du balcon actuel. Une partie de cette nouvelle construction se situe à ± 13.5 m de la ligne naturelle des hautes eaux.

ADOPTÉE.

2009.09.290
(5.3)

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SERGE
LEBRUN, 50, CHEMIN MILLER, LOT 8B-PTIE, RANG 05, CANTON DE
LA MINERVE**

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 8B-ptie, rang 05, Canton de La Minerve ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

Considérant que le propriétaire nous a remis tous les documents demandés précédemment à savoir, un plan d'implantation dûment signé par un arpenteur-géomètre ainsi qu'un rapport de Biofilia confirmant que les installations septiques actuelles sont conformes au Q-2, r.8.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN**

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la démolition complète de la maison mobile existante et la reconstruction d'un bâtiment principal de même superficie soit 45,36 m.c. à ± 9 m de la ligne naturelle des hautes eaux et à ± 2,50 m de la ligne avant, tel qu'indiqué sur le plan d'implantation. Le % d'occupation au sol ne devra en aucun cas dépassé le % actuel soit 8,72.

De plus, les travaux de plomberie devront être effectués par un professionnel compétent et ce dernier devra fournir une lettre d'attestation au Service d'urbanisme à l'effet que tous les tuyaux sont bien connectés à la fosse septique et qu'un dispositif d'alarme a été installé.

ADOPTÉE.

**2009.09.291
(5.4)**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME LÉONNE
BERGERON ET MONSIEUR GAÉTAN SÉGUIN, 12, RUE DES GUIDES,
LOT ILE-90-47, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour le lot Ile 90-47, Canton de La Minerve ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY**

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la construction d'un abri à bois d'une superficie de 6,10 m x 3,05 m à 3 m de la ligne latérale droite et à 9,50 m de la marge avant. Cependant, aucune fondation continue en blocs de béton ou un radier n'est autorisé.

ADOPTÉE.

**2009.09.292
(5.5)**

**MANDATER UN AVOCAT DANS LE DOSSIER DU LOT 9-2, RANG 7,
CANTON LA MINERVE**

CONSIDÉRANT l'ensemble des infractions associées à cette propriété;

CONSIDÉRANT le refus des propriétaires de se conformer à la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité de mandater Me Carole St-Jean, Avocate de la firme Godard, Bélisle, St-Jean Avocats, dans le dossier du lot 9-2, rang 7, canton La Minerve.

ADOPTÉE

2009.09.293
(5.6)

ANNULATION DES CONSTATS D'INFRACTION POUR LE 41 CHEMIN BORDUAS

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de retirer les constats d'infractions numéro URB.3407 et URB.3408 reliés au 41 chemin Borduas, soit le lot 136, rang G, canton La Minerve.

ADOPTÉE

(5.7)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

2009.09.294
(6.1)

ACHAT D'ESTRADES POUR LE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus pour des modules d'estrades de 50 places, incluant le transport, sont les suivants:

Distribution Sports Loisirs	2 490 \$/module de 50 places plus les taxes applicables
Groupe Sports-Inter Plus	2 816 \$/module de 50 places plus les taxes applicables
Permafib	3 818 \$/module de 50 places plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité d'acheter trois (3) modules d'estrades 50 places de Distribution Sport Loisirs au montant de 7 470\$ plus les taxes applicables.

Et que 4 580\$ provenant du Programme mieux consommer d'Hydro Québec, soit affecté à cet achat.

Et d'affecté le surplus de l'année 2008 pour le montant résiduel .

ADOPTÉE

2009.09.295
(6.2)

ATTRIBUTION DU MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'HÉBERGEMENT ÉCOLOGIQUE DE « LA VIE DANS LES BOIS »

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues des firmes suivantes :

-Chevalier Morales Architectes (pointage 23.61)
-Groupe Rousseau et Lefebvre (pointage 30.85)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de conception des plans et devis d'hébergement écologique pour « La vie dans les bois », selon les termes et conditions de l'appel d'offre 2009-07-01, au Groupe Rousseau et Lefebvre pour un montant de 47 000\$ plus les taxes applicables.

Et que ce montant, soit payé à partir des sommes à recevoir du Programme de mise en valeur des forêts publiques, volet II, du MRNF.

ADOPTÉE

(6.3) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

(7.) VARIA

2009.09.296
(8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier
André Séguin

Le maire,
Serge Jetté

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2009.09.275, 2009.09.276, 2009.09.280, 2009.09.281, 2009.09.282, 2009.09.294, 2009.09.295.

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin